



Code vestimentaire

Sommaire

Les élèves de l'école Alexander von Humboldt de Montréal sont tenus de porter des hauts sélectionnés parmi les T-shirts, polos, chemises, blouses, pulls à capuchon et pulls à capuchon avec fermeture éclair de la collection officielle de l'AvH. Les hauts portés en-dessous des pulls avec fermeture éclair doivent aussi être choisis de la collection officielle AvH.

Les hauts, qui portent le logo de l'école, sont offerts en différentes couleurs, p.ex. rouge, bleu marin, blanc, gris, et pour les élèves à partir de la septième année, aussi en noir. Tous les vêtements doivent être impeccables, c'est-à-dire ni débraillés, ni usés. Des vêtements militaires ou paramilitaires ne sont pas permis. Le code vestimentaire s'applique aussi pour les excursions d'un jour.

Le code vestimentaire est obligatoire pour tous les élèves à partir de la maternelle (les enfants de 5 ans). Les vêtements sont seulement fournis par:

UNIFORMS & INK
7092 boul. St-Laurent
Montreal, Qc
H2S 3E2
Tel: (514) 270-4424
Fax: (514) 270-0479

info@uniformsandink.com
www.uniformsandink.com

Généralités

Pantalons et jupes

Les élèves portent des pantalons et des jupes de leur choix. Couleurs officielles pour toutes les classes : bleu denim (clair et foncé), bleu marine, blanc, sable/beige, rouge, gris et noir.

Les vêtements doivent être de couleur unie (aucun motif floral ni géométrique). Les petits caractères, broderies et accents de couleur sont permis tant qu'ils ne perturbent pas l'aspect uni.

Coupes

La longueur des chemises, pantalons et jupes doit être suffisante pour couvrir la taille. Aucune peau nue ne doit être visible, même avec les bras soulevés. Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.

Pantalons : Jeans, pattes d'éléphant, capris, khakis, corsaires, slim fit cuts et shorts d'été réguliers. Pas de coupes extrêmes, pas de shorts trop courts ou à coupe extrêmement basse, pas de pantalons d'exercice ou pantalons relax. Les leggings doivent être portés avec un haut qui s'étend sur les cuisses.

Jupes : Toute longueur entre une main au-dessus du genou et la cheville est permise.

Chapeaux

Il est interdit de porter des chapeaux, casquettes et tuques à l'intérieur du bâtiment.

Chaussures

En hiver, les élèves portent des baskets ou des pantoufles à l'intérieur de l'édifice.

Vêtements de sport

Le T-shirt de sport AvH est obligatoire. Les pantalons de gymnastique (propre choix) sont noirs. Les vêtements de sport (incluant les vêtements d'équipe AvH) sont portés uniquement pendant les classes de sport ou pendant d'autres activités sportives. Les baskets à l'intérieur sont obligatoires.

Divers

Une attitude provocante, les colorations de cheveux extrêmes, les tatouages et piercing visibles ne reflètent pas une école conviviale pour les enfants et ne sont donc pas tolérés. Les boucles d'oreilles seront retirées pendant les cours de sports.

Le code vestimentaire a été approuvé par le conseil d'administration le 1^{er} mai 2019. Il remplace la version du 7 mai 2015.